

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

Délibération N°2013-04- 70 : Réalisation de l'étude Projet de Monument : choix du prestataire et demande de subvention LEADER

*Vu le CGCT ;
Vu le CMP ;
Vu la délibération du SMIDDEST n°2013-02-35 ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. de retenir, pour réaliser le projet de monument du Phare de Cordouan, le groupement Contours (mandataire) / MCC Héritage/ Diagraphie pour un montant de 50 000 € HT (59 800 €TTC), les crédits étant prélevés à l'article 617 du budget Annexe Cordouan ;

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du programme Leader Estuaire, sur la base du plan de financement définitif suivant :

SMIDDEST (maître d'ouvrage)	10 300€
Etat (DRAC)	25 000€
Europe (LEADER)	24 500€

TOTAL TTC	59 800€

Article 3. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

Le Président
Syndicat Mixte pour le Développement
SMIDDEST
de l'Estuaire de la Gironde
Dominique BUSSEREAU



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.